



Le saviez-vous ? Pour la « petite histoire »... Le **4 février 1805**, un décret décide, enfin, que les maisons parisiennes seront numérotées. Pour la « grande » histoire maintenant. Le **4 février 1945**, début de la Conférence de Yalta. Elle se tiendra jusqu'au 11 février et décidera, c'est ce qui est communément admis, du sort du monde de l'après-guerre. Roosevelt, Staline et Churchill, se mettent d'accord sur une stratégie commune de conduite des opérations militaires contre l'Allemagne et se portent garants de la stabilité de l'Europe nouvelle. Concrètement, un rideau de fer séparera le continent en deux blocs jusqu'à la chute de la maison Russie en 1991. Pour « votre » histoire maintenant, un certain **4 février 2004** voit la naissance de Facebook, premier réseau social planétaire.

## Mardi 4, toujours là !

### Chauds les 1800, chauds !

Ce jeudi, le gendarme des Télécoms en France s'apprête à auditionner les opérateurs à propos de la licence 4G. Cette audition intervient après que Bouygues Telecom a demandé à exploiter la bande des 1800 MHz, initiative à laquelle ses concurrents n'adhèrent pas.

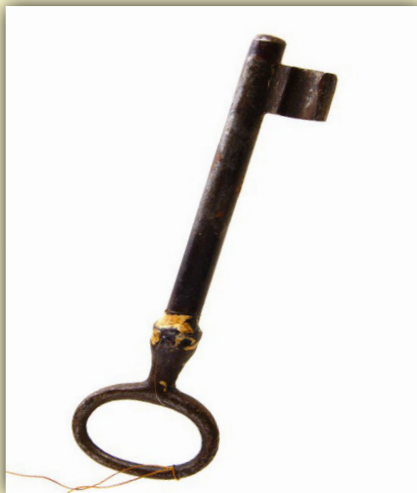
Il faut savoir qu'en France ce sont les bandes des 2,6GHz et 800 MHz qui ont été initialement prévues pour exploiter la 4G, bandes dont le coût global pour les quatre opérateurs en place est de 3,5 milliards d'euros. L'ARCEP affirme pour sa part que sa réponse arrivera au plus tard fin mars 2013, soit 8 mois après sa saisine par Bouygues Telecom.

SFR et Free ont dernièrement agité le chiffon rouge d'une menace sur l'emploi direct et indirect (5000 postes pour SFR et 2500 pour Free) si Bouygues venait à obtenir gain de cause. Une initiative peu appréciée par Fleur Pellerin, la Ministre en charge de l'économie Numérique, pour laquelle « le gouvernement ne se laissera pas dicter ses choix par du chantage à l'emploi. » De son côté, Jean-Ludovic Silicani qui préside l'ARCEP, tempère et promet que cette décision va être prise « dans la plus grande sérénité ». Il lui en faudra compte-tenu de l'importance de l'enjeu et de la course à laquelle se livrent les opérateurs pour proposer à leurs clients de la 4G dont la bande des 1800 MHz est justement un vecteur de déploiement beaucoup plus rapide.



(DR)

### Cyber attaques



Alors que l'on évoque de plus en plus ouvertement la possibilité d'une attaque d'importance en France et que l'on s'y prépare, le réseau Twitter vient d'être la cible d'un piratage massif ayant touché environ 250 000 utilisateurs. Les pirates se sont appropriés les noms, adresses, emails et mots de passe, pour lancer des attaques similaires à celles dont ont été dernièrement victimes de grands médias et des sociétés aux Etats-Unis. Le réseau social a néanmoins été en mesure d'intercepter l'attaque et de la juguler en invalidant les identifiants détournés et en demandant aux utilisateurs d'en créer d'autres. On ignore pour le moment, du moins officiellement, la provenance de cette attaque qu'un dirigeant du réseau qualifie de sophistiquée et de non isolée. On enregistre actuellement une hausse notable de ce type d'attaque aux Etats-Unis, notamment contre des entreprises liées aux médias et aux nouvelles technologies. Dans un livre devant paraître sous peu, le patron de Google, Eric Schmidt, accuse directement les hackers chinois d'être à l'origine de ce genre d'incidents et qualifie la Chine de « puissance la plus dangereuse au Monde. » Sans doute pas anodin lorsque l'on sait que le moteur de recherche, censuré dans ce pays, a relocalisé ses activités à Hong Kong, un territoire encore autonome sur le continent. En France, le sénateur Jean Marie Bockel avait dernièrement envisagé dans un rapport d'interdire aux firmes chinoises Huawei et ZTE toute activité sur le territoire pour des raisons de sécurité. Après la guerre froide nucléaire, voici venir la guerre froide numérique.

### Google Lex niet

Voilà qui finit pas trop mal. Un fonds d'aide aux médias français doté d'un budget de 60 millions d'euros va être créé par Google. Cet accord clôt deux longs mois de pénibles négociations et enterre la fameuse Loi Google, un temps brandie par les pouvoirs publics pour obliger le moteur de recherche à mettre la main au portefeuille. Chez Google, on parle d'un « accord historique dans l'intérêt du peuple français », en rappelant qu'un tel compromis vaut mieux qu'une loi. Tant mieux, mais il n'en a pas toujours été ainsi ! Pour rappel, même si nous avons déjà abordé le sujet à de nombreuses reprises, les éditeurs français exigeaient que la firme américaine paie des droits similaires au droit d'auteur au regard des importants bénéfices publicitaires réalisés par son activité de référencement des titres. Reste maintenant à régler une autre question, beaucoup plus épineuse, celle de l'impôt acquitté en Europe par les géants du Web, passés maîtres dans l'art du camouflage et de la délocalisation de leurs revenus. Une réponse à l'échelle européenne est à l'étude mais se heurte à la diversité des législations fiscales.